



La charte d un logiciel est t elle contractuel?

Par **ZeroMel**, le 18/11/2009 à 13:06

Bonjour, tous le monde ^^

j ai une petite question ^^

un ami me dit de ne pas vouloir accepter des charte d instalation de logiciel comme msn car il pourai nous obliger a payer et ce force a lire toute la charte.

Donc j aimerais savoir si en droit informatic francai:

Si je lie pas la charte d un logiciel (exemple msn) aven de l installer, es que le detenteur du logiciel peu legaelemen inclur des close, exemple:

Si vous utiliser ce logiciel vous dever payer a partir de ce momen preci ou vous accepter.

Si vous accepter la charte, vous est obligiler de payer une some de XXX.

Donc je voulai savoir si en droit francai et droit internation en informatic ce genre de pratic est possible ou pas.

Merci de m expliquer avec pressition pour quoi ces pas possible ^^ car il fau que je lui explique pares avec pressition aussi ^^.

Bonne journer

Par **frog**, le 18/11/2009 à 14:18

Ce n'est ni plus ni moins qu'un contrat d'utilisation du logiciel. En cliquant, tu acceptes les conditions, que tu les aies lues ou non (il suffit que tu aies pu les lire). Quant au contenu, il peut spécifier plein de choses, y compris le prix du service.

Par **ZeroMel**, le **18/11/2009** à **16:23**

Merci Frog de ta reponce

Plus en detai, comme je l'ecrivai, esque legalement, si je clic sur accepter et qu'il y aura par azar une close disant que je devais payer le logiciel pour l'utiliser, le propriétaire du logiciel pourra demander des dommages?

Je demande ça car il se trouve que mon ami ne veut jamais rien accepter (même pas msn) sans avoir tout lu et même pour une mise à jour me disant qu'il peut après te faire payer juste car j'ai accepté même si il demande pas de payer après.

Merci de m'aider ^^

à bientôt